

Commission Locale de l'Eau du SAGE Clain

Rapport annuel d'activités 2014

Validé par la CLE le 6 juillet 2015



Rapport d'activités 2014 de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Clain – validé par la CLE le 6/7/15

SOMMAIRE

Le bassin du Clain et les enjeux de gestion de l'eau	p 4
Historique et avancement de l'élaboration du SAGE	p 7
Les instances du SAGE La CLE Le bureau de la CLE Les commissions de travail	р7
Les études Rédaction d'un guide méthodologique pour la réalisation d'inven terrain des zones humides Etude du devenir des ouvrages sur le Clain et la Dive du Sud Elaboration des scénarios et choix de la stratégie du SAGE	p9 taires de
L'information et la communication Publications Présentation du SAGE aux acteurs du territoire Site web du SAGE	р10
Le suivi et les avis sur les projets en cours Le suivi des projets et actions Les avis rendus par la CLE	р11
Les moyens du SAGE La structure porteuse Les éléments financiers	р11
Bilan et perspectives	p12

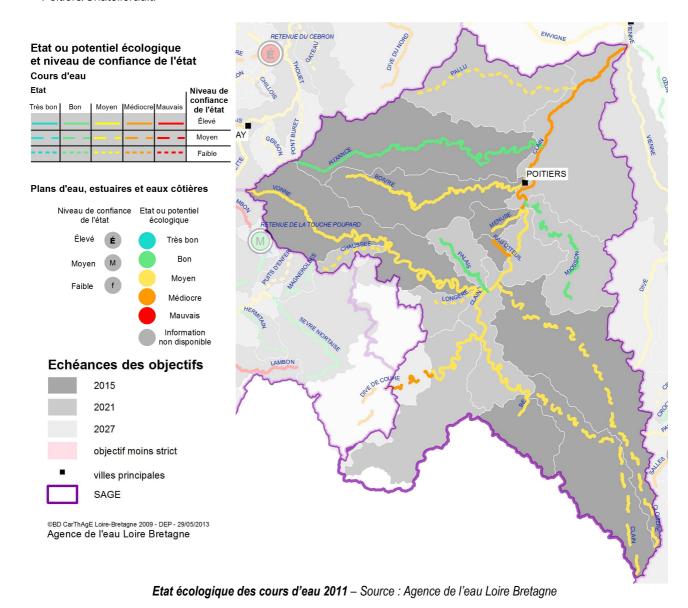
Le bassin du Clain et les enjeux de gestion de l'eau

Le périmètre du SAGE Clain s'étend sur 2882 km² et concerne 157 communes réparties sur 3 départements : Charente (4 communes), Deux-Sèvres (30 communes) et Vienne (123 communes).

Le bassin versant du Clain est au carrefour de quatre grands ensembles géologiques : les bassins sédimentaires (secondaire / tertiaire) - Bassin parisien au Nord-est et Bassin aquitain au Sud-ouest - et les massifs anciens schisteux et granitiques (primaire) - Massif armoricain au Nord-ouest, Massif central au Sud-est. Le seuil du Poitou, plateau dont l'altitude varie entre 70 et 150 m, est à l'interface de ces ensembles, au cœur du bassin du Clain.

Le bassin du Clain présente un caractère rural marqué, 80% de la surface du périmètre du SAGE sont occupés par les terres agricoles : élevage, polyculture et grandes cultures se répartissent sur le bassin. Une régression des surfaces fourragères au profit des céréales et oléoprotéagineux est observée.

L'agglomération de Poitiers concentre près de la moitié des 285 000 habitants du bassin. Les établissements industriels sont peu nombreux et se concentrent principalement sur l'agglomération de Poitiers et sur l'axe Poitiers/Châtellerault.



Les principaux paramètres déclassants de l'état écologique des masses d'eau superficielles du bassin sont l'hydrologie et les pesticides (pour toutes les masses d'eau), la morphologie et les obstacles à l'écoulement.

Concernant les masses d'eau souterraine, l'état de la principale nappe d'eau souterraine du territoire (nappe du Dogger) est qualifié de médiocre (nitrates et état quantitatif). La nappe de l'infratoarcien est en bon état.

Les enseignements du diagnostic

- Un déséquilibre chronique entre besoins et ressource en période d'étiage affectant les milieux et les usages par des assecs récurrents et des restrictions fréquentes
- Une alimentation en eau potable fortement dépendante de ressources vulnérables aux pollutions diffuses, dégradées par les nitrates et les pesticides principalement d'origine agricole
- Une nappe de l'infratoarcien de bonne qualité, réservée à l'AEP, mais concentrée en fluor et peu prélevée pour l'AEP
- Une qualité satisfaisante pour les macropolluants (azote, phosphore...) grâce à une amélioration des rejets de l'assainissement
- Des milieux à potentiel écologique mais dégradés par les travaux hydrauliques, les ouvrages en rivière, les assecs, les plans d'eau et n'assurant plus leurs fonctionnalités (auto-épuration, vie biologique, hydrologie...)
- L'alimentation en eau potable de Grand Poitiers satisfaite à l'heure actuelle mais non assurée à moyen et long terme en cas d'étiage sévère et en période de pointe (en lien avec la dégradation de la qualité des eaux par les nitrates)
- Des maîtrises d'ouvrage existantes à réorganiser, d'autres à préciser
- Le portage du SAGE en phase de mise en œuvre à assurer

Sur la base du diagnostic, la Commission Locale de l'eau a identifié 6 grands enjeux, déclinés en 11 objectifs de gestion de l'eau.

Les 6 grands enjeux du SAGE...

L'alimentation en eau potable (enjeu majeur)

✓ Restaurer et pérenniser la ressource en eau destinée à l'eau potable afin d'assurer l'autosuffisance qualitative et quantitative pour cet usage prioritaire

La gestion quantitative de la ressource

✓ Partager de manière équilibré la ressource entre les différents usages économiques et de loisirs dans le respect des besoins des milieux naturels

La gestion qualitative de la ressource

✓ Restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines pour la satisfaction des différents usages et des espèces et milieux naturels

Les fonctionnalités et caractère patrimonial des milieux aquatiques

✓ Préserver, restaurer et valoriser les milieux aquatiques dans l'optique de l'atteinte du bon état écologique : restauration morphologique / restauration de la continuité écologique des cours d'eau, restauration et préservation des zones humides et têtes de bassin...

La gestion des crues et des risques associés

✓ Réduire les risques en réduisant l'aléa et la vulnérabilité des biens et des personnes

La gouvernance de la gestion intégrée de l'eau (enjeu transversal)

✓ Pérenniser le portage du SAGE dans sa phase de mise en œuvre / appuyer la mise en œuvre des actions du SAGE / accompagner les acteurs économiques / Sensibiliser, informer, communiquer / Améliorer les connaissances

...déclinés en 11 objectifs

Les objectifs sont présentés dans le tableau suivant.

La satisfaction de ces objectifs a été évaluée au regard du scénario tendanciel* : les objectifs seront partiellement satisfaits voire pas satisfaits à court et moyen terme sur le bassin du Clain.

*Le scénario tendanciel ou « scénario sans SAGE », validé le 30 septembre 2013 par la CLE, simule l'évolution du territoire à moyen terme en l'absence de programmes d'actions nouveaux par rapport à ce qui existe déjà.

Objectifs identifiés à l'issue du diagnostic	Plus-value du SAGE	Satisfaction de l'objectif « sans le SAGE »	Etude de scénarios alternatifs ?	
1. Sécurisation de l'AEP	Forte	Partielle car actions curatives (interconnexions, traitement) mais ressource reste dégradée par nitrates et phytosanitaires principalement	OUI pour ce qui relève des actions préventives = objectif n°2 / NON pour ce qui relève des actions curatives	
2. Réduction de la pollution par les nitrates et les pesticides	Forte	Partielle car actions en cours mais effet limité et insuffisant Oui		
3. Réduction de la pollution organique	Moyenne	Partielle à court terme, satisfait à long terme		
4. Maîtrise de la pollution par les substances dangereuses	Moyenne	Partielle car actions de connaissance en cours, pas de réduction attendue		
5. Partage de la ressource et atteinte de l'équilibre entre besoins et ressources	Forte	Partielle : satisfaction de l'objectif pour le volet agricole – actions d'économies à développer pour les autres usages	Oui	
6. Réduction de l'aléa inondation et de la vulnérabilité des biens et des personnes	Moyenne	Partielle car actions en place (PPRi) – actions complémentaires à développer pour réduire la vulnérabilité, la culture du risque	Oui	
7. Restauration de la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau	Forte	Partielle car actions en cours pas sur l'ensemble du bassin, améliorations sur le long terme		
8. Restauration, préservation et gestion des zones humides et des têtes de bassin versant pour maintenir leurs fonctionnalités	Forte	Partielle car actions en cours pour zones humides, dégradations possibles sur certains secteurs	dations Oui	
9. Réduction de l'impact des plans d'eau, notamment en tête de bassin versant	Forte	Non car pas d'actions spécifiques en cours Oui		
10. Pérennisation du portage du SAGE, coordination et appui à la mise en œuvre des actions du SAGE	Forte	Partielle : maîtrise d'ouvrage existante en cours de réforme et à identifier pour certaines actions Oui		
11. Sensibilisation et information des acteurs de l'eau et des citoyens	Moyenne	Partielle : actions en cours à renforcer Oui		

Historique et avancement de l'élaboration du SAGE

Installée en 2010, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Clain a depuis validé les premières étapes d'élaboration du SAGE.

- L'état initial, validé le 29 juin 2011, fait la synthèse de l'état de la ressource en eau, des milieux et des usages.
- Le diagnostic du SAGE, validé le 12 novembre 2012, identifie les problématiques et définit les enjeux et objectifs de gestion de l'eau du territoire.
- Le scénario tendanciel ou scénario « sans SAGE », validé le 30 septembre 2013, simule l'évolution du territoire à moyen terme en l'absence de programmes d'actions nouveaux par rapport à ce qui existe déjà.



L'année 2014 a été consacrée au lancement de l'élaboration des scénarios alternatifs du SAGE, à la poursuite de l'étude sur le devenir des ouvrages sur le Clain et la Dive du Sud et à la rédaction d'un projet de guide méthodologique pour la réalisation d'inventaires de terrain des zones humides.

L'animatrice du SAGE a été absente du 28 octobre 2013 au 3 septembre 2014. Il avait été décidé, lors de la réunion de la CLE du 30 septembre 2013, que la phase d'élaboration des scénarios alternatifs et du choix de la stratégie du SAGE soit reportée au retour de l'animatrice. Les remplaçants de l'animatrice ont assuré la poursuite des études complémentaires (ouvrages / zones humides).

Les instances du SAGE

La Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Clain est composée de 52 membres : 26 membres pour le collège des élus, 13 membres pour le collège des usagers et 13 membres pour le collège de l'Etat.

En 2014, 2 arrêtés portant modification de la CLE ont été pris :

- Arrêté du 10 janvier 2014 suite à l'intégration du SIAEPA de Lusignan au SIVEER
- Arrêté du 13 octobre 2014 suite aux élections municipales et communautaires

En 2014, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie le 7 novembre.

Présences

	Collège des élus	Collège des usagers	Collège de l'Etat	Total
Présents / Nb membres du collège	12/26	11/13	7/13	30/52
Excusés avec mandat	2	0	1	3

L'ordre du jour était le suivant :

- Validation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 30 septembre 2013
- Rappel de ce qu'est le SAGE, point d'avancement de l'élaboration
- Méthodologie pour l'élaboration des scénarios alternatifs et le choix de la stratégie du SAGE
- Composition des commissions de travail du SAGE
- Rapport d'activités de la CLE de l'année 2013
- Points d'information :
 - o Etude du devenir des ouvrages en rivière sur le Clain et la Dive du Sud
 - Suite de l'étude de pré-localisation des zones humides probables
 - Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne désignation de représentants de la CLE au sein des comités du SDE

Cette réunion de la CLE a permis de faire un point sur ce qu'est le SAGE et son avancement sur le bassin du Clain, notamment pour les nouveaux élus ayant intégré la CLE suite aux élections municipales et communautaires, et de lancer la phase d'élaboration des scénarios alternatifs du SAGE.

Le bureau de la CLE

Le bureau de la CLE s'est réuni le 14 octobre 2014 afin de préparer la réunion de la CLE du 7 novembre.

L'ordre du jour était le suivant :

- Validation du compte-rendu du bureau du 5 septembre 2013
- Méthodologie pour l'élaboration des scénarios alternatifs et le choix de la stratégie du SAGE
- Points d'information
 - o Etude du devenir des ouvrages en rivière sur le Clain et la Dive du Sud
 - Suite de l'étude de pré-localisation des zones humides probables
 - Modification de la composition de la CLE suite aux élections municipales
- Prochaine réunion de la CLE

Les commissions de travail

Les 3 commissions de travail du SAGE ont été réunies les 1^{er}, 2 et 5 décembre dans le cadre de l'élaboration des scénarios alternatifs du SAGE.

Les réunions avaient pour objet de permettre aux membres de proposer des mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs identifiés dans le cadre du diagnostic du SAGE. Ces mesures serviront de base pour établir les scénarios alternatifs.

Les réunions se sont déroulées sous forme d'ateliers participatifs d'une dizaine de personnes (3 ateliers par réunion).



Les études

Suite de l'étude de pré-localisation des zones humides probables du bassin du Clain

Une étude de pré-localisation des zones humides probables du bassin du Clain a été réalisée et validée par la CLE en juin 2013.

L'étude permet de répondre en partie aux exigences du SDAGE Loire Bretagne en :

- identifiant les enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides
- identifiant les secteurs prioritaires pour la réalisation d'inventaires de terrain

Le SDAGE demande également aux SAGE de réaliser les inventaires précis des zones humides. La réalisation de ces inventaires de terrain peut être confiée aux collectivités infra-départementales dans le cadre de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme.

Afin d'accompagner les collectivités dans ce travail et d'apporter une méthodologie commune sur l'ensemble du bassin du Clain, un projet de guide méthodologique pour la réalisation d'inventaires de terrain des zones humides et la prise en compte de ces zones dans les documents d'urbanisme a été rédigé par la structure porteuse du SAGE en 2014.

Ce guide doit être présenté et discuté avec les partenaires techniques réunis au sein du comité de pilotage « zones humides » du SAGE en 2015 et ensuite validé par la CLE avant de pouvoir être diffusé auprès des collectivités.

Etude du devenir des ouvrages sur le Clain et la Dive du Sud

L'étude du devenir des ouvrages en rivière sur le Clain et la Dive du Sud a été lancée au mois de mars 2013. Elle a été confiée au bureau d'études CE3E et est menée en partenariat avec les 2 syndicats rivière concernés : le SMAC et le SMCS.

L'étude doit constituer un outil d'aide à la décision pour la CLE et les syndicats rivière dans l'objectif de restaurer la continuité écologique sur les axes Clain et Dive du Sud à travers le volet opérationnel (CTMA) et le volet planification (SAGE).

Les objectifs de l'étude sont :

- d'établir un état des lieux précis des ouvrages
- d'établir un diagnostic partagé avec les acteurs
- de proposer et analyser des scénarii de restauration de la continuité écologique à l'échelle de chaque ouvrage d'une part et à l'échelle de l'axe Clain d'autre part.

Pour rappel, les actions suivantes ont été conduites en 2013 :

- organisation de 3 réunions d'information à destination des propriétaires, riverains ou usagers des ouvrages
- visite de terrain de l'ensemble des ouvrages de mars à septembre 2013
- présentation de l'état des lieux et pré-diagnostic au COPIL le 3 octobre 2013
- organisation de 6 journées d'échange avec les techniciens puis les propriétaires et acteurs locaux sur l'état des lieux et le pré-diagnostic en novembre et décembre 2013.

En 2014, les actions suivantes ont été conduites :

- modification de l'état des lieux et du pré-diagnostic pour prendre en compte les remarques suite aux journées d'échange
- validation de l'état des lieux et du diagnostic partagé par le comité de pilotage de l'étude le 11 mars 2014
- lancement de la phase d'élaboration des scénarios par ouvrage et par troncon :
 - o organisation de 2 réunions (comité restreint le 04/07/14 et comité de pilotage le 17/07/14) pour valider la méthodologie permettant de choisir les scénarios à étudier dans la suite de l'étude
 - o organisation de 2 réunions (comité restreint le 03/10/2014 et comité de pilotage le 23/10/14) pour valider les scénarios à étudier par ouvrage dans la suite de l'étude.

Le bureau d'études CE3E a travaillé à la réalisation des fiches « ACTIONS » (scénarios par ouvrage) en fin d'année 2014. Les scénarios seront présentés et discutés avec les acteurs en 2015.

Elaboration des scénarios et choix de la stratégie du SAGE

Cette phase a été reportée dans le temps du fait de l'absence de l'animatrice SAGE.

Elle a été relancée à la rentrée 2014 avec l'organisation d'une réunion du bureau de la CLE (14/10/2014) et d'une réunion de la CLE (07/11/14) pour présenter et valider la méthodologie pour l'élaboration des scénarios et le choix de la stratégie.

Les 3 commissions de travail du SAGE ont été réunies en décembre afin de proposer des mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs identifiés dans le cadre du diagnostic du SAGE. Ces mesures serviront de base pour établir les scénarios alternatifs.

Les bureaux d'études GEO-HYD et SCE ont ensuite travaillé sur la synthèse et le chiffrage des mesures proposées par les commissions. Cette synthèse sera présentée en 2015 au bureau de la CLE et en intercommission.

L'information et la communication

Site web du SAGE

Le site web dédié au SAGE Clain a été mis en ligne fin février 2012. Il a été mis à jour et enrichi de nouvelles pages avec la contribution de l'Observatoire Régional de l'Environnement.

Les principales données statistiques du site web du SAGE sur l'année 2014 sont les suivantes (du 1er janvier au 31 décembre 2014).

Nombre de sessions : 3428Nombre d'utilisateurs : 2764

Nombre de pages vues par visite : 8551Durée moyenne de la visite : 1min56s



Evolution du nombre de visites par semaine du 1er janvier au 31 décembre 2014 (Source : Google Analytics)

Le suivi et les avis sur les projets en cours

Le suivi des projets et actions

La CLE du SAGE Clain a été associée, via son Président ou son animatrice, aux principaux projets, actions ou réunions suivants en 2014 :

- Elaboration du Contrat Territorial Gestion Quantitative du Clain
- Réalisation d'inventaires communaux de zones humides en Pays de Gâtine
- Réalisation du Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne
- Programmes Re-Sources sur les bassins de Fleury / la Jallière et sur le territoire du SEA Sud Vienne

Les avis rendus par la CLE

La CLE n'a pas rendu d'avis en 2014.

Les moyens du SAGE

La structure porteuse

Compte tenu de la position centrale du bassin versant du Clain dans le département de la Vienne, le Département de la Vienne est apparu comme le plus légitime pour piloter et animer cette démarche SAGE. Il en a donc pris la compétence par délibération du 24 février 2005.

Une animatrice (ingénieure territoriale) et une secrétaire (1/3 temps, agent territorial) sont affectées à l'animation du SAGE. Différents services du Département apportent également un accompagnement technique et administratif : service communication, marchés publics, comptabilité...

Les éléments financiers

En 2014, les partenaires financiers du Département dans le cadre de l'élaboration du SAGE Clain sont l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Poitou-Charentes, Grand Poitiers et le Département des Deux-Sèvres.

Le plan de financement en 2014 est le suivant.

	Animation	Etudes
Agence de l'Eau Loire Bretagne	57%	60%
Région	10%	5% (subvention au cas par cas selon les études)
Grand Poitiers	10%	5%
Départements	23%	30%
Dont CG de la Vienne	20%	27%
Dont CG des Deux-Sèvres	3%	3%

Pour l'année 2014, les dépenses se sont élevées à 126 864 € répartis de la façon suivante :

- Animation: 43 326 € (salaires animatrice et remplaçants, secrétariat)
- Etudes :
 - Etude du devenir des ouvrages en rivière (non finalisée en 2014) : 43 487 €
 - Scénarios alternatifs du SAGE (non finalisés en 2014) : 40 051 €

Bilan et perspectives

La poursuite de l'élaboration du SAGE en 2014 a été perturbée par l'absence de l'animatrice jusqu'en septembre 2014 : le lancement de l'élaboration des scénarios alternatifs a ainsi été reportée.

Les études complémentaires (étude du devenir des ouvrages et rédaction d'un guide méthodologique pour l'inventaire des zones humides) ont été poursuivies, en concertation avec les différents partenaires.

Pour l'année 2015, les principales actions seront les suivantes :

- poursuivre l'élaboration des scénarios alternatifs du SAGE en concertation avec les partenaires du bassin, les faire valider et proposer une stratégie à la CLE
- poursuivre la réalisation de l'étude du devenir des ouvrages en rivière sur le Clain et la Dive du Sud
- présenter et amender avec les partenaires le guide pour la réalisation d'inventaires de terrain des zones humides avant validation par la CLE

Rapport d'activités 2014 de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Clain – validé par la CLE le 6/7/15



Partenaires financiers









Cellule d'animation du SAGE Clain

Direction de l'Environnement et de l'agriculture Hôtel du Département

Place Aristide Briand BP 319 86 008 POITIERS CEDEX

Tél: 05.49.55.87.45 Fax: 05.49.61.13.40

www.sageclain.fr